



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 1555, RUE DE L'ÉCOLE À CARIGNAN ET WEBDIFFUSÉE EN DIRECT SUR YOUTUBE LE **13 AVRIL 2026**, À **18 H 30**.

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
2	VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET QUORUM
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	RESSOURCES HUMAINES
4.1	Embauche - Directeur (trice) des communications et de l'expérience citoyenne
5	RÉGLEMENTATION
5.1	Dépôt – Certificat de la tenue de registre – Règlement d'emprunt 568 (2026) autorisant les travaux de réfection du chemin Brunelle décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 3 708 000 \$
5.2	Dépôt – Certificat de la tenue de registre – Règlement d'emprunt 569 (2026) autorisant les travaux de pavage de chaussée pour l'année 2026 décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 024 000 \$
6	PÉRIODE DE QUESTIONS
7	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE